Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_09-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_09-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-09
Objet : Commission de veille sur la réduction de la consommation foncière	Classification : 5.2 – Fonctionnement des assemblées

Les travaux d'élaboration du PLUiH ont retranscrit dans le projet de PADD, débattu par les conseils municipaux le 9 janvier 2025 et par le conseil communautaire le 5 février 2025, un objectif de réduction de la consommation foncière en fixant une trajectoire de réduction oscillant entre - 40 et - 50 %.

Pour autant, il est essentiel dans l'attente de l'affectation des enveloppes de consommation foncière aux différentes collectivités, d'avoir une observation et vigilance concernant les projets ou autorisations d'urbanisme impactant l'enveloppe globale de consommation foncière qui sera établie à l'échelle du territoire de la CCPBS.

C'est pourquoi le conseil communautaire du 3 juillet 2025, a validé la mise en place d'une charte de veille sur la réduction de la consommation foncière et d'une commission consultative dédiée.

Les missions dévolues à cette commission dédiée s'articulent autour des objectifs suivants :

1. Suivi des tendances de consommation foncière : identifier les dynamiques de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur le territoire ;
2. Analyse des projets engendrant de la consommation foncière : examiner et émettre un avis sur les projets de développement urbain et leur incidence sur les objectifs de préservation des espaces naturels en cours d'écriture dans le cadre de l'élaboration du PLUiH ;
3. Émettre des propositions de rattachement des projets aux différentes strates d'enveloppes de consommation foncière (Sioca, CCPBS, communes) ;
4. Veille sur la qualité des opérations d'aménagement structurantes du territoire : formuler des recommandations et examiner les demandes de versement des aides de l'habitat en lien avec la charte de qualité des opérations d'aménagement issue du PLH (approbation en 2025) ;
5. Communication et sensibilisation : échanger sur les bonnes pratiques, assurer la veille règlementaire, présenter les outils techniques et juridiques à disposition des collectivités et promouvoir des solutions alternatives pour un aménagement plus responsable et vertueux ;
6. Évaluation de l'impact des politiques publiques : suivre et évaluer les mesures de gestion foncière mises en place au niveau local.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au conseil communautaire d'actualiser les membres de la commission de veille sur la réduction de la consommation foncière.

Le président de la CCPBS sera président de droit de cette commission pour laquelle il est proposé que la vice-présidence soit assurée par M. Yannick LE MOIGNE, vice-président délégué à l'aménagement. En référence à la charte de gouvernance liée à la compétence PLU qui pose le principe de représentation de chaque collectivité de manière équitable, chaque commune doit désigner un représentant (un titulaire et un suppléant) qui devra assister aux travaux de cette commission.

Il est précisé que le titulaire et le suppléant pourront assister ensemble aux travaux de la commission pour assurer une meilleure continuité et transmission des informations mais chaque commune et la CCPBS ne disposeront que d'une voix. Le vote des questions soumises à la commission se fera à la majorité relative.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_09-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-09
Objet : Commission de veille sur la réduction de la consommation foncière	Classification : 5.2 – Fonctionnement des assemblées

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le président à signer l'avenant de mise à jour de la charte susvisée et annexée à la présente délibération avec chaque commune du territoire ;
- crée la commission de veille sur la réduction de la consommation foncière selon la composition figurant ci-après :

Commune	Membre titulaire	Membre suppléant
COMBRIT	Hervé LE TROADEC	Christian LOUSSOUARN
L'ÎLE-TUDY	Armel ABIT	Éric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Lenaig LOPÉPÉ	Jean-Luc TANNEAU
LOCTUDY	André FLAMAND	Sylvain COSNARD
PENMARC'H	Christian BUREL	David LE BERRE
PLOBANNALEC LESCONIL	Loïc LE FUR	Didier GOAËR
PLOMEUR	Ronan CRÉDOU	Nelly STÉPHAN
PONT-L'ABBÉ	Valérie DRÉAU	David DURAND
SAINT-JEAN-TROLIMON	Didier LE BLEIS	Jean-Jacques VINOLO
TREFFIAGAT	Nathalie CARROT-TANNEAU	Daniel LE PRAT
TRÉGUENNEC	David CARVAL	Jean-Daniel MAO
TRÉMÉOC	Xavier HENNEQUIN	Françoise TRIN

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)